



Commune de Lécousse
 Arrondissement Fougères – Vitré
 Département d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle Hermine, rue Pierre de Coubertin à Lécousse.

Présents : Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Jean-François BUFFET, Élise COSME, Sylvain COTTO, Hubert COUASNON, Christophe DRUGEOT, Guylène DUCLOS, Fabienne ÉON, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Marylène LE BERRIGAUD, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Anne PERRIN, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 18.05.2020

Nombre de présents : 23

Pouvoirs : 0

Questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1 - Appel des conseillers municipaux nouvellement élus et installation dans leur fonction.
 - 2 - Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge
 - 3 - Election des Adjoints :
 - 3.1 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
 - 3.2 - Election des Adjoints
 - 4 – Charte de l'élu local
 - 5 - Indemnités des élus
 - 6 - Questions diverses
-

M. Bernard MARBOEUF, en sa qualité de Maire sortant, accueille les 23 Conseillers municipaux issus du scrutin de 15 mars 2020 et ouvre la séance du Conseil municipal :

« Bonsoir à toutes et à tous, je vous remercie pour votre présence.
 Je suis heureux de présider le début de cette séance d'installation du Conseil municipal de Lécousse.

Cette séance est particulière en ce sens qu'elle se tient plus de 8 semaines après la date normalement prévue du fait de la crise sanitaire qui a frappé le monde et notre pays.

Cette séance est aussi particulière car elle a lieu dans cette salle Hermine, donc hors de la salle habituelle du conseil à l'Hôtel de Ville.

Cette séance est enfin particulière car elle voit l'installation d'un Conseil municipal profondément renouvelé qui va élire comme 1^{er} magistrat de la commune, une femme, la première femme Maire de Lécousse.

Je formule pour vous tous élus municipaux des vœux de bonne entente, de concorde, et plein épanouissement durant le mandat.

Pour vous Mme PERRIN, Anne, je vous souhaite le meilleur : vœux de réussite dans vos projets et dans la conduite de l'équipe municipale au service des habitants de Lécousse, et je vous dis mes encouragements très sincères.

Servir Lécousse est un grand honneur.

Enfin, je remercie l'ancienne équipe ainsi que les agents municipaux sous la direction de Céline JOLIVEL : le Lécousse d'aujourd'hui leur doit beaucoup.

Une nouvelle page de l'histoire de Lécousse va s'écrire.

Beau mandat à toutes et à tous, que vive Lécousse. »

Bernard MARBOEUF
Maire sortant
Conseiller régional de Bretagne

1 – Installation des conseillers municipaux

M. Bernard MARBOEUF déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.

2 – Election du Maire

Sous la Présidence de Mme Marylène LE BERRIGAUD, la plus âgée des membres présents, le Conseil a procédé à l'élection du Maire par scrutin secret. Au préalable, le Conseil a désigné deux assesseurs pour constituer le bureau : Mme Magali FONTAINE et M. Ahmed MDINI.

Au nom de la liste « Agissons ensemble à Lécousse », M. Hubert COUASNON a proposé la candidature de Mme Anne PERRIN ; aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin : Anne PERRIN, 22 voix – 1 blanc.

Mme Anne PERRIN a été proclamée Maire et immédiatement installée :

« Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du Conseil municipal à laquelle nous siégeons, 1ère d'une longue série, est un moment unique pour beaucoup d'entre nous.

Pour moi, être installée comme Maire de notre commune de Lécousse reste une destinée inattendue. Je n'avais fait aucun plan de carrière politique. L'action municipale en tant qu'Adjointe m'a toujours motivée. C'est une opportunité de la vie municipale que je saisis maintenant avec bonheur et détermination. La confiance et le soutien des élus avec qui j'ai travaillé et appris durant mes mandats, la connaissance du terrain et des habitants m'ont mené naturellement à conduire cette élection. Je vous en remercie tous très sincèrement.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur le sens étymologique du mot « Commune » venant du mot latin « communis » qui signifie littéralement « mettre en commun, appartenir à tous ». Ainsi, être Maire est le mandat de l'action pour l'intérêt général, et celui de la proximité avec ses habitants. Le travail, l'écoute, le débat, l'unité pour avancer ensemble sont essentiels.

La commune, c'est également l'expression de la République dans une ville. Elle est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Cette écharpe tricolore en est l'incarnation et c'est avec honneur que je la porterai.

L'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe, nous les 23 nouveaux élus autour de cette table. Nous sommes une équipe qui a déjà montré sa solidité, son engagement au travers de ces deux mois de crise.

Vous avez toujours répondu présents, prêts à en faire plus et ce soir vous êtes tous là.

A partir d'aujourd'hui, nous avons hâte de mettre nos énergies, nos savoirs au service de Lécousse et du territoire. L'équipe est fortement renouvelée, rajeunie et c'est un atout. Nous avons certes beaucoup à apprendre mais la population peut compter sur nos compétences et notre dévouement au service de tous.

Nous sommes dès aujourd'hui responsables de la direction que prendra cette ville par nos décisions. Responsabilité exaltante qui impose l'humilité. Nous nous inscrivons dans une continuité, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

Je voudrais en cet instant m'adresser à mon désormais prédécesseur, Mr Bernard Marboeuf. En 1983, vous avez été adjoint du maire Mr Albert Chemin. Puis depuis 1989, Maire de Lécousse, soit 37 années au service de notre commune, à la façonner, à accompagner toutes ses évolutions. Vous êtes un passionné de politiques publiques, locales, régionales, avec une exigence toujours présente.

C'est pourquoi, au nom du nouveau Conseil municipal, je solliciterai « si vous en êtes d'accord » Mme La Préfète pour vous distinguer comme Maire Honoraire, au titre de l'action menée avec pour seul souci l'intérêt général pour Lécousse et pour le territoire de Fougères.

Je solliciterai également le Cabinet de Mme la Préfète pour honorer Mr Joseph Pellen, ainsi que Mr Daniel Tancerel pour respectivement leurs 31 et 25 années au poste de « fidèles » Adjoint au Maire de Lécousse.

Maintenant, je voudrais adresser un message particulier au personnel communal.

Le principe de notre administration, c'est la continuité de services. Je sais pouvoir compter sur le dévouement des agents, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Ils nous l'ont démontré lors de ces 2 mois de crise.

Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et compétences de chacun. J'organiserai une rencontre entre élus et personnels dans les prochaines semaines afin de faire connaissance.

Notre élection municipale a donc eu lieu, il y a 2 mois et 10 jours dans un contexte sanitaire anxiogène qui a empêché le vote de s'exprimer pleinement.

Mais, je remercie tous les électeurs ainsi que leurs messages de sympathie qui nous ont accompagnés.

Nous allons maintenant nous mettre au travail très vite et respecter nos engagements. La nouvelle équipe a l'envie et le dynamisme d'apporter sa contribution à Lécousse et à tous les Lécousois.e.s.

Mais, il est clair que nos certitudes d'hier seront sans doute à retravailler en fonction des résultantes de l'après-confinement.

L'économie mondiale, le monde du travail et des loisirs vont être fortement perturbés.

De nouveaux dossiers nous arriveront. Nous aurons encore plus à nous adapter à de nouveaux enjeux en plaçant toujours le citoyen, la transition écologique, la solidarité au cœur de notre vision.

L'intercommunalité aura encore plus sa place dans des objectifs communs de territoire. Lécousse contribuera dans un esprit serein et constructif à la consolidation du territoire en matière d'économie, d'environnement et en termes humains.

J'adresserai mes derniers mots à ceux qui vont exercer, à mes côtés, comme conseillers, les responsabilités municipales.

Chacun d'entre nous est, à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux issu de la République et de la Démocratie.

C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Lécousois.e.s. »

Anne PERRIN
Maire de Lécousse

3 – Election des Adjointes

3.1 - Détermination du nombre d'Adjointes au Maire :

Délibération n°2020_038

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil. Elle propose la création de 6 postes d'Adjoint, ainsi que la nomination 2 Conseillers délégués.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3.2 - Election des Adjoints :

En application de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, il est procédé à l'élection des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Est présentée la liste suivante conduite par M. Hubert COUASNON :

- 1 – Hubert COUASNON
- 2 – Marylène LE BERRIGAUD
- 3 – Christophe DRUGEOT
- 4 – Fabienne ÉON
- 5 – Jean-François BUFFET
- 6 – Elise COSME

Résultats du 1^{er} tour de scrutin : liste « Hubert COUASNON », 23 voix.

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés dans leur fonction, les candidats suivants :

- Hubert COUASNON 1er Adjoint au Maire,
délégué aux Travaux, à la Sécurité Publique et à l'Espace Rural
- Marylène LE BERRIGAUD 2ème Adjointe au Maire,
déléguée à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme
- Christophe DRUGEOT 3ème Adjoint au Maire
délégué aux Finances et à la Communication
- Fabienne ÉON 4ème Adjointe au Maire
déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Education
- Jean-François BUFFET 5ème Adjoint au Maire
délégué au Sport, à la Vie Associative et à la Citoyenneté
- Élise COSME 6ème Adjointe au Maire
déléguée au Cadre de Vie et aux Solidarités

Seront également nommés en qualité de Conseillers délégués :

- Martine SUPIOT Conseillère municipale
déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et au Budget Participatif
- Sébastien ETIENNOUL Conseiller municipal
délégué aux Travaux et aux Nouvelles technologies

4 – Charte de l'élu local

Immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, Mme le Maire remet la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT aux conseillers municipaux, ainsi que le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L 2123-1 à L 2123-35).

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5 – Indemnités des élus

Délibération n°2020_039

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des 6 Adjointes établi ce jour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants, et R 2123-23,

Considérant le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Adjointes et Conseillers municipaux délégués ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint et de Conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et L 2123 24 1 du CGCT :

-	Le Maire	51.00%
-	Les 6 Adjointes	17.50%
-	Les 2 Conseillers délégués	7.00%

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

6 – Questions diverses

Mme le Maire annonce les dates des prochaines séances du Conseil municipal :

- vendredi 5 juin 2020 à 20h30, avec notamment la composition des commissions municipales
- jeudi 2 juillet 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Anne PERRIN

Le secrétaire de séance
Nicolas FOUGERAY

**